

## Diagonales : Adultères

16-01-2016

Patrick Devedjian, député Les Républicains, a porté plainte en 2012 contre le magazine Point de vue, qui avait publié une interview faisant état de sa relation présumée avec Valérie Trierweiler. Par un arrêt du 24 septembre 2014, la Cour d'appel de Paris l'a débouté. La Cour de cassation a confirmé cet arrêt le 17 décembre 2015, aux motifs que "l'adultère a été dépenalisé depuis près de 40 ans, que l'évolution des mœurs comme celle des conceptions morales ne permet plus de considérer que l'infidélité conjugale serait contraire à la représentation commune de la morale, dans la société contemporaine, et que l'imputation litigieuse ne saurait donc porter atteinte à son honneur et à sa considération."

Selon l'usage, l'arrêt de cassation masque les noms des protagonistes. Il conserve en revanche les prénoms : "Attendu, selon l'arrêt attaqué (Paris, 24 septembre 2014), qu'à l'occasion de la parution, en octobre 2012, de l'ouvrage intitulé « La Frondeuse » consacré à Mme X..., le magazine Point de Vue a publié un entretien accordé par les auteurs de cet ouvrage, Mme Y...et M. Z...; qu'à la question : « On connaît la rivalité entre Ségolène A...et Valérie X..., mais vous révélez une autre rivalité plus ancienne et plus amicale... », ce dernier a répondu : « Il y aurait eu effectivement une relation intime entre Patrick B...et Valérie X...qui aurait duré plusieurs années. A l'époque, ils sont tous les deux engagés. Ils ont hésité à faire le grand saut, à changer de vie. Patrick B...a tergiversé si bien que Valérie X...s'est laissée courtiser par un deuxième homme d'un autre bord politique : François D.... Peu à peu la relation avec D... a pris le pas sur l'autre. Notamment après un ultimatum en 2003 auquel B...n'a pas cédé. Mais il a beaucoup souffert de cette rupture. C'était un peu une histoire à la Jules et Jim. Les deux hommes en ont gardé un grand respect l'un pour l'autre. » ; que M. B..., estimant que de tels propos étaient diffamatoires à son égard, a assigné M. Z..., M. de C..., directeur de la publication du magazine Point de Vue, et la société Groupe Express-Roularta, éditeur dudit magazine, aux fins d'obtenir la réparation de son préjudice et la publication d'un communiqué judiciaire."

Si l'adultère est aujourd'hui moins excitant que du temps de Feydeau, la prose de la basoche est toujours délicieuse.

Jean-Jacques  
Salomon

jjsalomon@oomark.com

